

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/02/2026 - B2026/007494 - 2022 B 07579 - 918 789 421 - A.MJ

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

2023
(Applicable à compter du
31/12/2023)**A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE****2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**

Numéro, type et nom de voie

11 CHEMIN DE L ALOUETTE

Code postal

69260

Ville

CHARBONNIERES LES BAINS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS**ACTIVITÉS EXERCÉES****FORMATION BILAN DE COMPETENCES****H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

EXCEL

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

Mme JOP Marie-José
11 11 Chemin de l'Alouette
69260 69260 Charbonnières-les-Bains, France
France

N° d'adhérent : 20222650021010

Pour le compte de :

SAS A.MJ
11 CHEMIN DE L'ALOUETTE
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

N° SIREN : 918 789 421

Période déclarée : 29/08/2022 au 31/12/2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)



SASU A.M.J

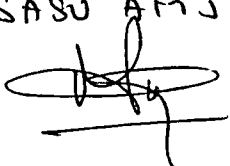
11 chemin de l'alouette

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2023

BILAN			
	31/12/2023		31/12/2023
ACTIF CIRCULANT	1404,00	CAPITAUX	1000
CLIENT	1404,00		
TVA		RESULTAT	-23,35
DISPONIBILITE	1353,30	C/CT ASSOCIE	1683,23
		FOURNISSEUR	9,42
		DETTES FISCALE	88,00
TOTAL ACTIF	2757,30	TOTAL PASSIF	2757,30

Marie-José JOP
Président
SASU A.M.J.




SASU A.MJ

11 chemin de l'alouette

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	
	31/12/2023
PRODUCTION VENDUES SERVICES	5540
CHIFFRE D AFFAIRE NET	5540
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5563,45
EBE	-23,45
AUTRE PRODUITS	0,10
RESULTAT EXPLOITATION	-23,35
RESULTAT FINANCIER	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-23,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Impots sur les benefices	0
BENEFICE OU PERTE	-23,35

Marie-Josée JOP

Présidente

SASU AMJ

2520 A.M.I.
 11 chemin de l'Alouette
 69160 CHARBONNIERES LES BAINS
 918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	
31/12/2023	
2540	PRODUCTION VENDUES SERVICES
2540	CHIFFRE D AFFAIRE NET
2503,42	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES
-53,42	EBE
010	AUTRE PRODUITS
-53,32	RESULTAT EXPLOITATION
0	RESULTAT FINANCIER
53,32	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
0	RESULTAT EXCEPTIONNEL
0	Impôts sur les bénéfices
-53,32	BENEFICE OU PERTE

SASU A.MJ
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Chemin de l'alouette 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
918 78 421 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 21 Mai,
A 10 heures,

Madame Marie-José SACHETAT épouse JOP, Associé Unique et Président de la société SASU AMJ, demeurant 11 chemin de l'alouette 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

I. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Marie-José SACHETAT épouse JOP Associé Unique a établi et arrêté les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces documents ont été tenus au siège social

II. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, sur la base de rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 23.35 euros en totalité au compte "report à nouveau".

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, conformément de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention et prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé le Président déclare la séance levée.

Marie-José JOP
Présidente A. MJ

